SNUipp-FSU 58
Bourse du travail
58000 NEVERS

Nevers, le 09 février 2017

A M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale de la Nièvre

Objet : Formation Université du numérique de la Nièvre

Monsieur le Directeur Académique,

Dans un courrier daté du 6 février 2017, vous invitez les enseignants du premier degré du département à participer à une demi-journée de formation dans le cadre de l'Université du numérique de la Nièvre (U2N).

Votre courrier reçu dans les écoles est accompagné d'une note produite par les inspecteurs et inspectrices de circonscription qui nous interpelle. En particulier sur le cadre dans lequel s'inscrit cette formation. Certains inspecteurs ou inspectrices l'inscrivent dans les 108h, d'autres dans les 9h de formation à distance. Sachant que dans les 108 heures, 18h sont consacrées à la formation et que les IEN ont déjà réparti celles-ci (6 heures d'animations pédagogiques, 3 heures in-situ pour le projet d'école et 9 heures pour M@gistère). Nous ne comprenons pas sur quel temps de service les enseignants doivent-ils prendre pour venir à l'U2N.

Une étude du ministère (DEPP) publiée en juillet 2013 sur le temps de travail des enseignants des écoles montre que le temps moyen consacré aux relations avec la communauté éducative atteint 3 h par semaine en moyenne pour 66% d'entre eux, soit les 108 heures annuelles.

Elle met également en lumière une moyenne de 3 heures hebdomadaires consacrées aux « autres tâches professionnelles » dont la participation aux conseils d'école ou à la formation. Sans compter bien sûr le temps consacré à la préparation de classe, aux corrections, à la recherche documentaire... et aux 24 heures d'enseignement. Nous n'oublions pas les obligations formalisées par d'autres textes comme les deux jours de pré-rentrée, la journée de solidarité, ainsi que le temps d'accueil de 10 minutes avant la classe deux fois par jour.

Le temps dû dans le cadre des obligations réglementaires de services est donc largement dépassé : aujourd'hui, de nombreux enseignants du 1er degré se plaignent d'une surcharge de travail et de l'impossibilité de bien faire leur travail.

Nous pensons par conséquent que ce temps de formation annoncé à nos collègues ne saurait être prescrit de façon coercitive et que la participation à cette U2N se fera sur la base du volontariat dans la mesure où, par ailleurs, les frais de déplacement ne sont pas pris en charge.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de nos salutations distinguées.

Coralyse Mazzotti, Alexandre Piquois
Secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 58